Janvier - février 2002

n° 58

Le mot du maire...

La communauté d'agglomération du Pays viennois a vu le jour au 1^{er} janvier 2002. Chuzelles a rejoint les 17 autres communes adhérant à cette assemblée placée sous la présidence de Mr Christian TROUILLER. Son rôle est de regrouper un bassin de vie pour y développer des actions dans l'intérêt communautaire. Onze commissions de travail ont été crées et Chuzelles est représentée dans chacune de ces compétences par un ou plusieurs délégués de notre commune. Un dossier spécial est consacré à l'intercommunalité dans ce bulletin. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Notre village a été particulièrement touché en ce début d'année par le décès brutal de deux adolescents de 13 ans. Une jeune fille et un jeune homme nous ont quittés, à quelques jours d'intervalle, dans de tragiques circonstances. Nous exprimons à nouveau, aux familles concernées, notre peine devant de tels événements, en les assurant de notre solidarité

Début février, nous vous avons sollicité, pour une mobilisation générale concernant le projet de contournement ferroviaire fret de l'est lyonnais. Nous vous remercions de votre prise de position unanime à ce sujet. Les élus de la vallée de la Sévenne ont suivi attentivement l'évolution de ce dossier en assistant à toutes les rencontres et en participant largement au débat public. Celui-ci est clos depuis le 15 février 2002 mais nous restons vigilants pour tout ce qui se rapporte à ce projet. Je remercie Christiane TERRIER, 1^{ère} adjointe, qui suit ce dossier de façon efficace (jusqu'à obtenir un rendez-vous avec le président de la commission particulière de débat public pour un échange direct)

Avec les beaux jours qui arrivent, c'est le moment de préparer la terre pour qu'elle nous donne de beaux potagers et de belles fleurs. Profitez bien du printemps, c'est la saison de l'espoir.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FEVRIER 2002

L'an deux mille deux, le premier février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2002

PRESENTS: MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, CASTRO, BROUZES, LUCAS, MIELCZAREK,

NAVARRO

Mmes: AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES: MT. ODRAT donne pouvoir à G. BOURGUIGNON

S. RIEU G. DI RUZZA

SECRETAIRE: Annie GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance

Erratum:

Avant approbation du Conseil Municipal du 21 décembre 2001, Monsieur le Maire précise que suite à une erreur de frappe lors de la rédaction du compterendu, il fallait lire dans la décision modificative n°7:

- Article 022 : dépenses imprévues : - 2 700F

- Article 6611 : intérêts emprunts : + 2 700F

Délibérations

1- Contournement ferroviaire de l'est lyonnais

Madame Christiane TERRIER, 1^{er} adjointe chargée du suivi de ce dossier rappelle l'évolution des réunions du Débat Public auxquelles participaient chaque fois des élus en particulier lors des deux dernières réunions de Givors et Lyon (Palais des Congrès). Ce n'est que lors de ces deux dernières rencontres que le contournement ferroviaire par l'Est lyonnais a été parfaitement évoqué avec de la part du responsable du Réseau Ferré Français la confirmation d'étude dans la vallée de la Sévenne. Il est regrettable que l'Etat ait regroupé deux Débats Publics distincts en un seul, surtout que l'un connu depuis longtemps (contournement ouest lyonnais) a permis à ses associations bien préparées de monopoliser les interventions.

Le Maire avec ses collègues de la Vallée de la Sévenne ont participé le vendredi 25 janvier à un grand débat public au gymnase de Communay. Ce type de débat ne peut malheureusement pas être organisé dans la vallée de la Sévenne faute de temps et d'informations. Il est à noter que la réunion de Communay a été à l'initiative des élus locaux. Toutes les réunions organisées par l'Etat par l'intermédiaire de la Commission Particulière du Débat Public se sont déroulées en dehors des zones concernées par l'étude (les plus proches: Jardin et Givors; les plus éloignées: Bourg-en-Bresse, St Etienne).

Le Conseil Municipal de Chuzelles a décidé de :

- mener des actions communes avec les autres élus de la Vallée de la Sévenne.
- saisir le Conseil Général par l'intermédiaire des conseillers locaux,
- demander à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois d'apporter son soutien.

De même, il y aura une concertation permanente avec les élus de la Vallée de l'Ozon pour des actions communes jugées utiles pour les deux vallées.

Pour conclure toutes ces démarches, Monsieur le Maire demande une mobilisation générale, pour cela, il convient :

- de demander l'ouverture d'un nouveau débat public sur le contournement ferroviaire fret de l'Est lyonnais
- de s'opposer fermement aux projets actuels du tracé de contournement ferroviaire fret de l'Est lyonnais dans la vallée de la Sévenne.

Les conseillers municipaux présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

2- <u>Désignation des délégués dans les diverses</u> commissions de la communauté d'agglomération

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des délégués dans les diverses commissions thématiques :

Après discussion, les propositions de la commune sont les suivantes :

Environnement - agriculture:

MT. ODRAT

Finances:

D. CAMUZET - MT. CARRET

Administration générale - Personnel:

E. AURIC

Politique de la ville :

P. ALLARD

Economie- Tourisme:

D. CAMUZET

Intercommunalité:

M. MOREL

Aménagement de l'espace:

G. BOURGUIGNON

Transports:

G. BOURGUIGNON

Voirie - Travaux:

JM. LUCAS

Sports - Culture :

G. NAVARRO

Affaires sociales - Logement social:

C. BOREL

Les conseillers présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

3- Convention avec le centre mille loisirs pour facturation charges des locaux

A la demande de la Trésorerie de Vienne, il est décidé de passer une convention avec le centre Mille Loisirs pour la facturation relative à l'occupation des salles communales.

Un projet de convention a été transmis à la Présidente du Centre pour avis.

4- Arrondi à l'euro pour titres de recette

Monsieur le Trésorier nous informe par courrier du 25 janvier 2002 des observations suivantes :

L'article 28 de la loi de finances rectificative pour 1984 a été modifié en précisant que les créances des organismes publics constatées au moyen d'un titre de recettes sont arrondies à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1 (ceci à l'exclusion des recettes perçues au comptant, des recettes comportant de la TVA ainsi que de sommes portées sur P.503).

Il convient donc d'appliquer cette note aux règlements des locations des salles communales, des conteneurs, des concessions du cimetière.

Les conseillers municipaux présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

5- Mise en place d'un quota pour le photocopieur des associations

La mise en place d'un quota pour le photocopieur des associations a été évoquée. Après discussion, le Conseil Municipal charge la commission «Associations » d'adapter une répartition en fonction des besoins, du contrat du photocopieur, et d'être vigilant aux abus.

6- Application d'un nouveau barème pour le paiement d'heures de surveillance au personnel enseignant

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 décembre 2001 avait délibéré pour indemniser les enseignants surveillant les enfants pendant midi. Le 26 janvier une circulaire préfectorale nous informait des tarifs applicables à compter du 1^{er} novembre 2001, il convient donc d'appliquer ces nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'application du nouveau taux.

7- Emprunt pour des travaux d'assainissement

Après avoir prospecté auprès de diverses banques pour contracter un emprunt nécessaire à la réalisation des travaux d'assainissement, le choix s'est porté sur la banque offrant les meilleures conditions, en l'occurrence DEXIA Crédit Local de France pour un montant de 91.470 €, au taux de 4.93 % et une durée de 15 ans.

Les conseillers présents émettent un avis favorable et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signature des diverses pièces.

8- Départ en retraite

En raison du départ en retraite d'un agent et en remerciement des services rendus, la municipalité décide d'octroyer une somme destinée à l'achat d'un cadeau.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

♦ Compte-rendu de divers syndicats

Syndicat des 4 Vallées

M. François LIPONNE, technicien de rivière, a présenté sa démission qui sera effective à compter du 17 mars 2002 au soir.

Schéma directeur d'assainissement de la vallée de la Sévenne: Luzinay, Villette-de-Vienne, transit Vienne via Chuzelles

Le raccordement des communes de Luzinay, Villettede-Vienne a été accepté par le syndicat SYSTEPUR. Compte-tenu de ce nouveau transit, les tuyaux devrent certainement être redimensionnés mais la commune de Chuzelles ne participera pas financièrement à ces travaux sauf si le diagnostic du réseau existant l'impose.

La société IRAP a remis le résultat de ce schéma directeur courant janvier. Un zonage d'assainissement devra être établi dans chaque commune avec obligation de contrôle par le Maire lorsque l'assainissement sera non collectif. Une surveillance tous les 4 ans est préconisée pour tenir compte de la loi sur l'eau.

<u>Projet</u> de schéma directeur d'assainissement sur la totalité du périmètre du Syndicat des 4 Vallées

Il est envisagé par l'ensemble des communes d'engager une réflexion à grande échelle pour l'avenir de la station d'épuration de Reventin et l'application de la loi sur l'eau.

♦ Divers

Plan de Déplacement Urbain

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, le syndicat SIGETU a disparu. Le travail de ce syndicat est donc intégré dans la Communauté d'Agglomération. Monsieur P. CHAUMARTIN assure la présidence de la commission Transports.

Plan Départemental des Gens du voyage

Une réunion des délégués de la commission Espace de la Communauté d'Agglomération a eu lieu. En application des textes et suite à la création de la Communauté d'Agglomération, les communes de Seyssuel et Reventin-Vaugris ont désormais obligation de mettre à la disposition des gens du voyage un terrain d'accueil. Le financement des installations et leur exploitation seront assurés par l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Nomination Madame BRUNET Marie-Françoise

Madame BRUNET a été nommée rédacteur territorial, elle prendra ses fonctions le 11 février 2002.

<u>Urbanisme</u>: <u>Instruction des permis exemptés et des</u> déclarations de travaux

En raison du passage aux 35 heures et à un surcroît de travail dû à une demande croissante des permis exemptés et des déclarations de travaux, les services de la DDE proposent aux communes d'assurer l'instruction de ces dossiers. Monsieur le Maire émet un avis favorable pour apporter un service aux

chuzellois en regrettant toutefois que ce transfert Etat-Commune ne s'accompagne d'une aide financière.

Repas de la municipalité offerts aux aîné(e) de la commune

Le nombre de personnes inscrites à ce jour s'élève à 130. Une réflexion sera engagée pour les années futures sur le nombre croissant des invités au vu de la capacité de la salle.

Informatisation géographique

Ce dossier est toujours en attente, une relance sera faite auprès du fournisseur (matériel – logiciel).

Fleurissement

L'aménagement des talus face à la Mairie est terminé, les plantations auront lieu prochainement.

Centre Aéré Mille Loisirs

Le centre fonctionnera pendant les vacances de février. En raison du passage aux 35 heures du personnel communal, la municipalité ne pourra plus déléguer une personne à la restauration. Les responsables du centre décident de solliciter un traiteur pour le service des repas. Le nettoyage de la salle du restaurant scolaire sera assuré par le centre.

SPA

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la convention pour 2002 adressée à la Mairie sera transmise aux services de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire

G. BOURGUIGNON



Les lauréats 2001 des maisons fleuries

L'an deux mille deux, le 22 février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2002

PRESENTS: MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK,

NAVARRO

Mmes: AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES: A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO

R. PRAS donne pouvoir à M.T. CARRET

ABSENTS: M. RIEU

SECRETAIRE: A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er février 2002

le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'une élue relatif à des observations sur le dernier compterendu : notamment sur la désignation des conseillers délégués dans les diverses commissions thématiques Communauté d'Agglomération. Après explications. Monsieur le Maire conclut que concernant la commission thématique financière, il est rappelé que Monsieur CAMUZET qui fait partie de la CLET au titre de conseiller communautaire intègre bien également la commission finance, et, étant délégué communautaire il n'y avait pas lieu de l'intégrer dans le vote. Toutefois la liste présentée dans le compte-rendu a également pour but de récapituler tous les représentants de Chuzelles dans les commissions thématiques.

Délibérations

1- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne par le comité syndical dans sa séance du 20 février 2002 conformément à l'article L.5211-17 code général des collectivités territoriales.

L'ancienne rédaction était la suivante « le syndicat » intercommunal d'étude des deux vallées pour la réalisation d'une piscine « n'ayant plus sa vocation d'étude », le comité « décide sa dissolution et demande la constitution en syndicat de réalisation et de gestion sous la dénomination Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne ».

Elle est complétée comme suit : « 2^{ème} compétence à la carte : Le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne est compétent en matière de : réalisation et entretien d'un terrain de grand jeu vallée de la Sévenne et des installations nécessaires à son fonctionnement qui pourraient le compléter ».

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification des statuts du Syndicat :

« 2^{ème} compétence à la carte : Le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne est compétent en matière de : réalisation et entretien d'un terrain de grand jeu vallée de la Sévenne et des installations nécessaires à son fonctionnement qui pourraient le compléter »,

Pour cette deuxième compétence, la répartition des charges représentant l'investissement (travaux et remboursement de prêts) sera fonction du nombre de communes prenant part au projet;

La répartition des frais de fonctionnement sera fonction de la population des communes prenant part au projet.

Après délibération, la commune de Chuzelles s'engage à financer la construction du terrain de grand jeu vallée de la Sévenne et inscrire chaque année à son budget, les sommes nécessaires au financement de l'entretien et au remboursement des annuités des emprunts contractés par le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne pour cette réalisation.

2- Election d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Edith AURIC de son poste d'Adjointe au C.C.A.S., décision motivée par des raisons familiales. Elle souhaite néanmoins rester conseillère municipale. Sa décision a reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne

Le Conseil Municipal prend acte.

Il convient à présent de nommer un élu au poste d'Adjoint en charge du C.C.A.S.

Sur proposition de Madame Edith AURIC une seule candidature est présentée : celle de Christiane BOREL.

Les élus sont invités à passer dans l'isoloir pour procéder au vote.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Christiane BOREL est désignée comme adjointe par 17 voix POUR et 1 vote BLANC.

Monsieur le Maire adresse au nom du Conseil Municipal ses remerciements à Madame Edith AURIC pour le travail effectué. Il apprécie le fait qu'elle reste au sein de l'équipe municipale et qu'elle continue à travailler dans le même esprit, au sein des différentes commissions dont elle fait partie.

♦ Compte-rendu de commissions

Convention avec le Centre des Mille Loisirs

Jeudi 7 mars 2002 est prévu une rencontre entre la présidente des Mille Loisirs et une délégation d'élus afin de discuter d'un projet de convention.

<u>Ecoles</u>

Dérogations

En ce qui concerne les dérogations, elles doivent être acceptées par toutes les parties, accompagnées de pièces justificatives, et renouvelées chaque année.

- <u>Ouverture éventuelle d'une classe maternelle</u>
Il y a actuellement 94 enfants en maternelle. C'est beaucoup. L'académie a informé la mairie de la création éventuelle d'un poste supplémentaire en maternelle. Un rendez-vous sera pris pour avoir plus d'informations.

- Assurances

Il a été constaté que depuis la rentrée scolaire une augmentation de vitres cassées a été notée par rapport aux années précédentes. Il est rappelé que les recherches de responsabilités engageront les parents et leurs assurances scolaires.

- Intervenants en milieu scolaire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du fait que deux intervenants (un en théâtre, l'autre en musique) au lieu d'un, mettaient en place le projet théâtral et musical avec les enfants des écoles dont le spectacle est prévu le 12 juin 2002. L'intervenant en théâtre effectuait le remplacement de l'intervenant en musique qui a repris son travail le 1^{er} janvier 2002. Il semble que l'intervenant en théatre a poursuivi son contrat alors que celui-ci prenait fin le 31 décembre 2001. Le Conseil Municipal n'admet pas d'être mis devant le

Le Conseil Municipal n'admet pas d'être mis devant le fait accompli en se trouvant avec deux intervenants de théâtre et musique aux écoles élémentaires.

Le Conseil Municipal demande à la commission écoles d'obtenir des explications en s'assurant du respect du projet dans l'intérêt des enfants et le respect des engagements financiers pris par les élus.

Projet Centre Village

Un avant-projet sommaire de 15 maisons individuelles en accession à la propriété, situé en-dessous des Bourrelières, a été proposé à la Commission d'urbanisme. Il convient de définir les règles d'urbanisme précises dans le respect de la loi S.R.U. (Solidarité Renouvellement Urbain) pour les appliquer au futur dossier de demande d'autorisation de lotir.

Compte-rendu de divers syndicats

Syndicat Hydraulique des 4 Vallées

Les élus ont eu connaissance de la proposition d'augmentation des indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées. Ils émettent un avis défavorable à cette augmentation et laissent le soin aux délégués de la commune d'exprimer cet avis au comité syndical.

Création de deux syndicats

Deux syndicats ont été créés :

- le syndicat mixte ouvert « Rhône Pluriel » a été créé en remplacement de l'association Rhône Pluriel. Il aura en charge le suivi du Contrat Global de Développement signé avec la Région. Le syndicat est dit « ouvert » car outre les communautés de communes, les conseils généraux et les chambres consulaires sont admis.

Son bureau est composé d'un président (Gérald EUDELINE) et de 11 vice-présidents et 3 membres (pour la communauté d'agglomération du Pays Viennois, 2^{ème} vice-président Agnès REBOUX, 10^{ème} vice-président Guy HUGUEVILLE et Roger PORCHERON membre).

- le syndicat mixte des « Rives du Rhône » a été créé pour la mise en place du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territorial) qui doit remplacer le Schéma Directeur actuel.

Ce syndicat est composé des EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération du Pays Viennois
- Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,
- Communauté de Communes de Condrieu,
- Communauté de Communes de Rhône Valloire,
- Commune de Sainte-Colombe.

Un président (Jacques REMILLER) et 7 viceprésidents (dont Patrick GAGNAIRE et Gilles BOURGUIGNON pour la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois).

Deux représentants du syndicat ont été désignés pour l'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Urbaine de LYON (Gabriel MONTCHARMONT, Député-Maire de Condrieu et Gilles BOURGUIGNON).

Divers

<u>Point sur le contournement ferroviaire fret de</u> l'agglomération lyonnaise

Les différents contacts et réunions qui ont eu lieu avec les maires des communes de la Vallée de la Sévenne ont permis l'élaboration d'un dossier remis à Monsieur ORIOL, Président de la Commission Particulière du débat public, le 13 février 2002.

Ce dossier comprenait :

- les délibérations des Communes de :
 - CHASSE-SUR-RHONE,
 - CHUZELLES,
 - LUZINAY,
 - SAINT-JUST-CHALEYSSIN
 - SERPAIZE,
 - SEYSSUEL,
 - VIENNE,
 - VILLETTE DE VIENNE,

Ainsi que celle de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,

- une carte des deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) avec leur description. Ces deux ZNIEFFS comprennent :
 - la zone bocagère de la Sévenne s'étendant sur les communes de Chuzelles, Villette-de-Vienne, Luzinay, Saint-Just-Chaleyssin, d'une superficie de 528 hectares.
 - la zone du bois de Saint-Jean-de-Cornavent sur les communes de Chuzelles, Communay, Simandres, d'une superficie de 297 hectares.
 - un dossier de 60 pages sur la zone humide des Serpaizières et la Vallée encaissée de Leveau.
 - un courrier co-signé par les Maires de la Sévenne faisant ressortir l'impossibilité d'un tel tracé dans notre vallée.
 - les pétitions signées par 572 habitants de Chuzelles et environs.

Bien que le débat public soit clos depuis le 15 février 2002, les communes continuent de se structurer pour s'orienter vers un collectif d'élus. Il est évident que l'action commune engagée sera longue et portera sur de nombreuses années pendant lesquelles il faudra rester extrêmement vigilants.

Informatisation Mairie

Cadastre

Un nouveau matériel a été installé afin de permettre l'exploitation du cadastre numérisé sur informatique.

Ce logiciel sera opérationnel dès réception 'du C.D.ROM contenant le nom des propriétaires et les plans.

INTERNET

La Mairie a souscrit un abonnement auprès de WANADOO. Elle dispose d'une boîte aux lettres électronique et d'une page de site WEB. L'utilisation d'Internet sera opérationnelle dès le 25 février 2002.

Point sur les 35 heures

Les différents emplois du temps liés au passage aux 35 heures ont été vus avec tout le personnel. Il y a eu redistribution de certaines tâches. L'entretien régulier des divers bâtiments communaux est effectué par le personnel (journalier et petites vacances).

Cérémonie du 19 mars 2002

Cérémonie prévue à SEYSSUEL à 18 heures et à CHUZELLES à 18 heures 30 avec remise de décorations.

Déchetterie

Pour le 4^{ème} trimestre 2001, la fréquentation de la déchetterie de Villette-de-Vienne par les habitants de Chuzelles a été de 821 entrées (40% des déchets traités sont des déchets verts).

Centre des Mille loisirs

le centre aéré a été cambriolé la nuit du 3 février 2002. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et un courrier à l'assurance de la commune adressé.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

RAPPEL: Depuis le 1^{er} janvier 2002 le District de Vienne et le SIVOM des 2 cantons de Vienne se sont transformés en communauté d'agglomération et porte de le nom de Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

♦ SA COMPOSITION

Elle est composée de 18 communes :

Chasse sur Rhône
Chonas l'Amballan
Chuzelles
Estrablin
Pont-Evèque
Reventin-Vaugris
Saint-Romain-en-Gal
Saint-Sorlin de Vienne

Eyzin Pinet Septème Jardin Serpaize Les Cotes d'Arey Seyssuel Luzinay Vienne

Moidieu Villette de Vienne

Pour une population totale de 65 907 habitants

RÔLE ET PRISES DE DECISIONS

- Son rôle: Regrouper l'ensemble d'un bassin de vie pour y développer des actions dans l'intérêt de l'ensemble des communes adhérentes (appelé intérêt communautaire).
- Les prises de décisions : à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par les deux tiers des membres.

♦ MEMBRES TITULAIRES

 <u>Elle est composée</u> de 54 membres désignés par les conseils municipaux de chaque commune.

15 pour les communes de plus de 25 000 habitants

4 pour les communes de plus de 5 000 habitants 3 pour les communes de plus de 3 500 habitants 2 pour les autres.

C'est le cas de Chuzelles dont les représentants sont : Gilles Bourguignon et Didier Camuzet.

♦ Elle comprend

1 Président, 11 Vice-présidents, 7 Conseillers délégués, 35 membres.

Le Président et les Vice-Présidents sont élus à bulletin secret par le conseil communautaire. Il en est de même pour les conseillers délégués.

Les présidents et vice-présidents élus sont

Président: Christian Trouiller, Adjoint au Maire de Vienne

1^{er} *Vice-Président*: Robert Chaudier, Maire de Villette-de-Vienne, chargé de l'environnement et de l'agriculture

26me Vice-Président: Jean-Pierre Rioult, Maire de

Chasse-sur-Rhône, chargé des finances

3^{ème} Vice-Président : Guy Hugueville, Maire de Jardin.

chargé de l'administration générale et du personnel $4^{\acute{e}me}$ *Vice-Président*: Daniel Cachet, Maire de Pont-Evêque, chargé de la politique de la ville

5ème Vice-Président: Pierre Langlais, Maire de Saint-Romain-en-Gal, chargé du développement économique, du tourisme et la Sécurité (protection des personnes et des biens autre que l'insécurité).

6ème Vice-Président: Raymond Mallarte, Maire de Chonas-l'Amballan, chargé de l'intercommunalité 7ème Vice-Président: Agnès Reboux, Maire de

_uzinay,

chargée de l'aménagement de l'espace

s^{éme} **Vice-Président**: Pascal Chaumartin, Adjoint au Maire de Vienne, chargé des transports **g**^{éme} **Vice-Président**: Jean-Claude Jars, Maire

d'Eyzin-Pinet, chargé des travaux et de la voirie 10^{ème} Vice-Président: Max Kéchichian, Maire de Serpaize, chargé du sport et de la culture

11ème Vice-Président: Gérard Croizat, adjoint à Moidieu, chargé de la politique sociale et du logement.

Les conseillers délègues sont

Mario Lonardoni, Maire Septème,

attaché à l'intercommunalité

Patrick Gagnaire, Maire des Côtes d'Arey,

attaché à l'administration et au personnel

Raymond Hellion, Maire de Seyssuel,

attaché au développement économique

Gilles Bourguignon, Maire de Chuzelles,

attaché à l'aménagement de l'espace pour le SCOT

Bruno Jury, Maire de Reventin-Vaugris,

attaché à l'environnement et à l'agriculture

Roger Porcheron, Maire d'Estrablin,

attaché à la politique de la ville

Isidore Polo, Maire de Saint Sorlin,

attaché à la voirie et aux travaux et à la sécurité des personnes et des biens autres que l'insécurité.

SON FINANCEMENT

C'est la grande innovation de cette nouvelle structure intercommunale dont la population est supérieure à 50 000 habitants.

En effet, son financement se fait par l'intermédiaire de la taxe professionnelle des communes qui ne la perçoivent plus.

Elle obtient également une Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.E.) de l'état, nettement supérieure à celle d'une commune ou d'une communauté de communes.

Les communes transfèrent également les charges afférentes, elles percevront en retour une dotation de compensation équivalente à la taxe professionnelle perçue en 2001

Il est à noter :

- Que le taux de <u>la taxe professionnelle sera unique</u> pour toutes les communes au bout d'un délai de 12 années. Cette disposition mettra fin à la dualité entre communes pour développer des zones industrielles en faisant jouer le taux faible d'imposition d'une commune à l'autre.
- Que les communes qui ne disposent pas de terrains industriels conséquents ou incitatifs, bénéficieront du développement économique dans les mêmes conditions que les communes accueillant les entreprises.

♦ SES COMPETENCES

Tout est possible si c'est la volonté du conseil communautaire à la majorité qualifiée et avec l'accord des conseils municipaux.

Cependant il y a des compétences obligatoires :

Le conseil communautaire doit en choisir 3 sur 5 possibles.

Le conseil communautaire n'a pas le choix des compétences optionnelles.

Et des compétences facultatives :

Le conseil peut en choisir autant qu'il le souhaite si elles sont d'intérêt communautaire.

QUELLES SONT LES COMPETENCES RETENUES PAR LA C.A.P.V.

Développement économique :

. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace :

- . Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- . Création et réalisation de zones d'aménagement concerté
- . Organisation des transports urbains

Aménagement des transports urbains :

- . Transports collectifs
- . Plan de déplacement urbain

Equilibre social de l'habitat

. Comité Local de l'Habitat et Programme Local de l'Habitat

. Politique du logement social et action en faveur des personnes défavorisées (est déclarée d'intérêt communautaire l'acquisition de terrains pour des opérations de logements sociaux de moins de 10 logements).

Politique de la vIIIe

- . Dispositif contractuel de développement urbain
- . Insertion économique
- . Prévention de la délinquance.

Création ou aménagement de volrie communautaire

. Travaux de voirie réalisée dans les Z.A.C.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- . Lutte contre la pollution de l'air
- . Traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés.

Construction, aménagement, entretien, des équipements culturels et sportlfs d'intérêt communautaire

Politique contractuelle de développement local d'Intérêt communautaire

. Contrat Global de Développement

Sécurité et hyglène

- . Participation financière au titre de la lutte contre l'incendie
- . Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

Aires d'accueil des gens du voyage

Relais d'assistance maternelle d'intérêt communautaire

Chaque commission est composée au moins de 18 membres, c'est-à-dire d'un représentant de chaque commune (un noyau de conseiller communautaire avec un vice-président complété par des conseillers municipaux)

Vos élus qui vous représenteront sont :

Commissions:

- . Finances : Didier Camuzet et Marie-Thérèse Carret
- . Transports: Gilles Bourguignon
- . Agriculture et environnement : Marie-Thérèse Odrat
- . Développement économique et tourisme : Didier Camuzet
- . Voirie et travaux : Jean-Michel Lucas
- . Politique de la ville : Patrick Allard
- . Logement et Politique sociale : Christiane Borel
- . Sports et Culture : Gilbert Navarro
- . Intercommunalité : Marielle Morel
- . Personnel et Administration générale : Edith Auric
- . Aménagement de l'espace : Gilles Bourguignon



Centre Communal d'Action Social - CCAS

Allocation Personnalisée d'autonomie -A P A

Garantir confort et qualité de vie pour tous dès 60 ans.

Depuis le premier janvier 2002, l'APA, nouvelle allocation, instituée par le gouvernement et appliquée par les Départements est en place. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, prend en charge les dépenses liées à la dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus.

Son objectif ? donner à tous les moyens de vieillir plus sereinement.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) attribuée aux personnes vivant chez elles ou en établissement, se substitue à l'ancienne prestation spécifique de dépendance (PSD).

Elle est attribuée à tous, à partir d'un certain degré de dépendance, sans condition de ressources. Les sommes versées au titre de l'APA ne font plus l'objet, comme c'était le cas avec la PSD, d'un recouvrement sur succession. C'est un véritable complément de revenu. Le bénéficiaire de l'APA peut financer, grâce à cette allocation ses dépenses liées à la dépendance. Il peut s'agir de rémunérer une personne aidant aux tâches de la vie quotidiennes, d'adapter et d'améliorer son habitat. Cette mesure est un progrès social important car elle donne à chacun les moyens de vivre mieux, malgré l'avancée en âge, dans le confort et la dignité.

Pour solliciter l'attribution de l'APA, des dossiers sont disponibles dans toutes les mairies et Centres communaux d'actions social (CCAS) de l'Isère Un numéro vert est à la disposition du public, n'hésiter pas à vous renseigner : 0 800 771 908

Repas des aînés

Le 10 février 2002 au Mille club, le maire et les conseillers municipaux recevaient les aînés du village pour un repas convivial préparé et servi par Mr DUMAS, traiteur, et son équipe. 130 personnes étaient rassemblées autour d'une bonne table, ce fut une bonne journée à partager entre tous.

Portage de repas

Nous lançons ce jour une enquête dans le cadre de portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes. Notre commune ne bénéficie pas aujourd'hui de l'équipement nécessaire pour assurer un tel service. Mais dans cette perspective, nous souhaiterions faire un recensement des besoins et nous vous serions reconnaissants de nous indiquer si cette démarche vous intéresse. Pour cela, il nous est indispensable que vous retourniez, avant le 15 avril 2002 en mairie de Chuzelles le questionnaire ci-joint.



Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

Chorale La clé des chants

Après une courte pause, due aux fêtes, nous avons débuté l'année par l'assemblée générale qui a eu lieu le 10 janvier dans la salle des Poletières. Énoncé du bilan financier, par notre trésorier; puis le rapport moral montre que deux points forts se sont dégagés sur l'activité de la chorale 2001.

Premièrement, grâce à la diligence de Messieurs Plantier et Trémouillac (anciens maires) nous avons pu organiser une rencontre de chorales, dans la grande salle polyvalente de Villette de Vienne. Journée conviviale en ce 22 Avril. Deuxièmement les 21 - 22 - 23 Juin, nous avons participé au spectacle son et lumière « La mine en scène » histoire des mines de Communay, organisé sur le carreau même. Le beau temps était de la partie, ce qui a favorisé le succès de ces soirées. De ces journées nous en garderons beaucoup de souvenirs et d'émotion.

Nous n'oublions pas que nous avons participé a un concert vocal à St Georges d'Espéranche le 24 Mars ainsi qu'à St Jean de Bournay le 7 Octobre, ce dernier donné en faveur de l'association «Retina »

Au village, traditionnellement nous avons commémoré le 8 Mai, avec l'harmonie, et fêté toutes les mères le 27 Mai.

Comme la plupart des sociétés, nous avons animé le forum de 22 Septembre.

Notre présence a été souhaitée pour l'exposition vente au club des anciens le 25 Novembre. Deux prestations le 8 Décembre. A Luzinay, à 18 h pour le téléthon, et à 19 h 30 à Chuzelles pour la Fête de la lumière.

Au sein de la chorale, nous avons des nouveaux choristes, nous leur souhaitons la bienvenue, et nous acceptons tous ceux qui voudraient nous rejoindre, sans connaissance musicale particulière.

Nos projets : Le 16 Mars rencontre avec nos amis de Seyssuel. Est en préparation, une grande fête médiévale au château de Ternay.

On se retrouvera dans le prochain bulletin.

ASSOCIATION « UN BOUCHON : UN SOURIRE »

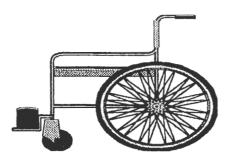
(parrainée par Jean-Marie BIGARD)



SECTEUR de la SEVENNE : CHUZELLES, VILLETTE de VIENNE, LUZINAY, ST JUST CHALEYSSIN & VALENCIN

Donnez-nous vos bouchons « <u>PLASTIQUES</u> » de bouteilles ALIMENTAIRES Eaux, sodas, sirops, lait, ...

afin d'équiper les handicapés de fauteuils roulants



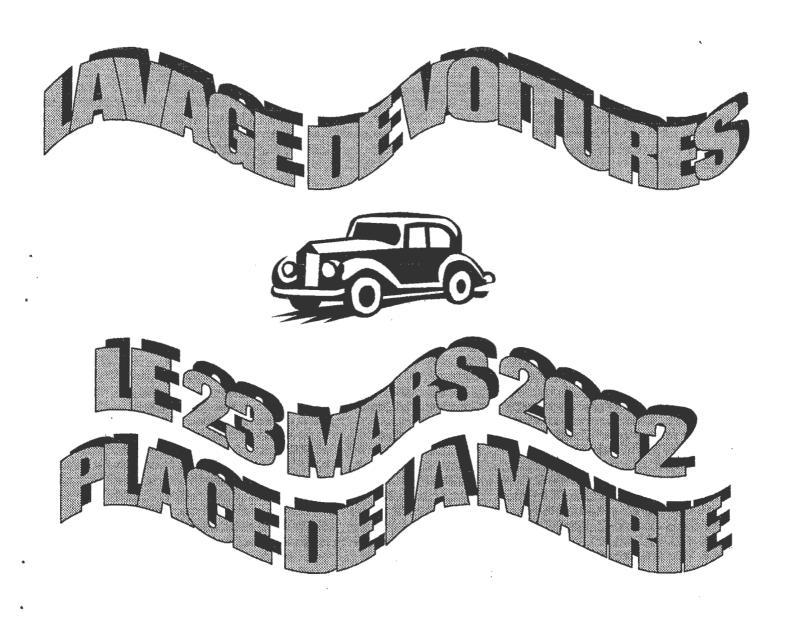
30 Tonnes de bouchons = 2 300 Euros environ = 1 fauteuil (soit 1 875 sacs de 100 L / 1 sac = 16 kg)

Budget de fonctionnement = 0 Euro (100% Bénévolat)

Le BIGARCHON collecteur:

Maurice CHAUVIN - ST JUST CHALEYSSIN - Tél & Fax: 04 78 96 37 21

<u>DEPOTS</u>: Mairie, écoles, etc...



VOTRE VOITURE A BESOIN D'UN PETIT COUP DE CHIFFON ?

2001 Odyssée des Jeunes Chuzellois sera là de 8 heures à 18 heures pour bichonner votre petit « bolide »

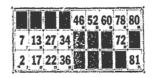
2001 OJC



dimanche 28 avril 2002 à partir de 14h00 salle polyvalente

GRAND LOTO DU FOOT

nombreux lots





lecteur DVD
radio K7/CD
appareil photo
barbecue électrique
pierrade
places de cinéma.....

Association LES CHTI'S DE LA SEVENNE 3, Lotissement La Combe 38200 SERPAIZE Tél. 04 74 57 41 25 Président Alain ROY

Les septentrions, ainsi que nous appellent les gens de la haute société du plat pays qui est le nôtre, remercient tous les chuzelloises et chuzellois qui sont venus peser le tas de moules sur notre stand du forum des associations. A défaut de découvrir la perle rare, nous avons partagé de francs moments d'amitié.

De 37 adhérents lors de la constitution de notre association en janvier 2001, nous sommes à ce jour 58, et ce hors naissances. Rassurez-vous, vous qui regrettez de ne pas encore être des nôtres, nos bras et nos cœurs sont suffisamment ouverts pour vous accueillir.

N'étant des clones mais des clowns, nous nous voulons originaux dans nos actes et nos écrits. Original ne voulant pas dire "marginal", nous souhaitons nous fondre dans le (la) moule associatif (ve) de la commune et apporter notre "frite" à chaque manifestation.

Bière (hier) encore c'était i"euro vœux", aussi pour demeurer franc, je souhaite que vous soyez nombreux le **8 Septembre 2002 à la "braderie de la Sévenne**" qui aura lieu à Serpaize, avec animation musicale, danses, restaurant "moules - frites". Alors exposant ou promeneur, le 8 Septembre, vous serez avec nous.

Le projet de carnaval de la Sévenne que nous avions programmé à Luzinay en 2002 a pris une année sabbatique, mais c'est reculer pour mieux sauter, parole de cht'i.

Un vendredi soir par mois de 20 à 23 heures, les adhérents de réunissent pour une soirée détente et artistique, la prochaine a lieu à Chuzelles. Nous avons déjà créé la chanson des chti's de la Sévenne, et travaillons à la mise en place d'une comédie musicale.

Pour nous rejoindre, un numéro de téléphone : 04 74 57 41 25



COMMENT VOUS PROCUREZ CERTAINES PIECES ADMINISTRATIVES

PIECE DESIREE	PIECES A FOURNIR	OU S'ADRESSER
Extrait de naissance	Indiquer nom, prénoms et date de naissance	Mairie du lieu de naissance
Extrait de mariage	Indiquer nom, prénoms et date de mariage	Mairie du lieu de mariage
Extrait de décès	Indiquer nom, prénoms et date de décès	Mairie du lieu de décès
Carte nationale d'identité Formulaire à remplir en Mairie par le demandeur Valable 10 ans En cas de perte ou de vol, faire déclaration en gendarmerie	Livret de famille 2 photos d'identité Carte périmée ou à remplacer Extrait d'acte de naissance 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois Cas particulier : prendre contact avec la Mairie	Mairie du domicile
Passeport Formulaire à remplir en Mairie par le demandeur Valable 10 ans pour un adulte Pour un mineur : valable 5 ans et timbre fiscal à 30 €	Livret de famille 2 photos d'identité Timbre fiscal : 60 € Carte nationale d'identité en cours de validité ou extrait de naissance de moins de 3 mois 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois Passeport à renouveler	Mairie du domicile
Sortie de territoire (pour les mineurs) Présence obligatoire de l'un des parents	Livret de famille Carte nationale d'identité de l'enfant Date de sortie du territoire	Mairie du domicile
Extrait de casier judiciaire	1 copie du livret de famille 1 enveloppe timbrée à votre adresse	Casier Judiciaire National 107. rue Landreau 44079 NANTES Cedex
Certificat de résidence ou de domicile	Carte nationale d'identité 1 justificatif de domicile	Mairie du domicile
Légalisation de signature	Document à légaliser et à signer	Mairie du domicile

Numéros utiles

Mairie

a 04.74.57.90.97 Fax: 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire **8** 04.74.57.90.76

Ecole maternelle **6** 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire **2** 04.74.57.08.25

Centre des Mille Loisirs 8 04.74.57.41.74

Cure: Père NZAS Claude Permanence à Chuzelles Mercredi et jeudi après-midi 04.74.57.91.27 En dehors des permanences

2 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200 VIENNE **18 ou 04.74.31.11.80**

Gendarmerie

Rte de Vienne – Chasse-s/Rhône **04.37.20.12.80**

SMUR

Hôpital de Vienne **6** 04.74.31.32.62

Centre Anti-poisons
A Lyon: \$\mathbb{Q} 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA 2. résidence St Martin – Rue de Gère – Vienne

■ 04.74.31.50.31

Ce centre est un service gratuit et anonyme du Conseil Général de l'Isère

Service des Eaux – S.D.E.I ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère Pont-Evêque ■ 0.810.396.396

EDF - GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE Dépannage : **208.01.76.17.73** Renseignements : **208.01.87.53.06**

Sous-Préfecture de Vienne 16. Bd Eugène Arnaud – Vienne ■ 04.74.53.26.25

Urbanisme – Construction – D.D.E. 10-12, Rue Albert Thomas – Vienne ■ 04.74.31.11.30

Trésorerie de Vienne 5. cours de Verdun – Vienne **2.** 04.74.78.40.00

Centre des Impôts
12. rue Jean Moulin – Vienne

■ 04.74.31.12.00

Agence pour l'emploi – A.N.P.E. 5. square Ninon Vallin – Vienne ■ 04.74.25.27.28

U.R.S.S.A.F. 59. quai Claude Bernard – Vienne **2.** 04.74.31.13.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M 2. place St Pierre – Vienne ■ 04.74.31.41.51

Allocations Familiales – C.A.F. Montée St Marcel – Vienne 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole – M.S.A. Malissol – Vienne

■ 04.74.25.98.54

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère – Malissol – Vienne

■ 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et Industrie
2. place St Pierre – Vienne
3. 04.74.31.44.00

LA POSTE Vienne Estressin Lundi au Jeudi :

08h30-12h00 // 14h30-17h30 Vendredi : 08h30-12h00 // 13h30-17h30 Samedi : 08h30-11h30

2: 04.74.85.61.76

Bulletin tiré à 770 exemplaires et distribué dans chaque foyer de Chuzelles N°58 Dépôt légal – Février 2002